

Pétition



Indexation de la rente

Une pétition a été lancée, le 27 février, en appui à l'AREQ et aux autres associations de retraités siégeant au Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation. Plus précisément, cette pétition réclame la réindexation des rentes des secteurs public et parapublic par le gouvernement du Québec.

Le texte de la pétition peut être téléchargé à partir du site Web de l'AREQ au www.areq.qc.net (une icône apparaît à droite sur la page d'accueil). Nous vous invitons à faire signer la pétition par nos membres lors des assemblées générales de secteur et de région. Les signatures pourront nous être remises, dans un premier temps, lors du Conseil national d'avril. Dans un deuxième temps, elles pourront être transmises par la poste au siège social.

L'AREQ recueillera les signatures à tout moment. Toutefois, comme la pétition sera déposée à l'Assemblée nationale ce printemps, nous souhaitons recevoir la majeure partie des signatures d'ici la fin mai.

Il est à noter que les autres associations de retraités feront également circuler la pétition en leurs rangs.

Dans ce numéro :

Pétition : indexation de la rente	1
RREGOP : mythes et réalités	1
Contribution santé	2
Nos comités à pied d'œuvre	3
Bienvenue Ginette Plamondon!	4
Bienvenue Nathalie Dion!	4
Rabais Bétonel	4

RREGOP : mythes et réalités



En réponse au tourbillon médiatique relatif au RREGOP et à l'ensemble des régimes de retraite à prestations déterminées, l'équipe de la Sécurité sociale de la CSQ a rédigé un document visant à démanteler onze mythes et préjugés véhiculés sur le RREGOP.

Ce document fort pertinent et bien vulgarisé est disponible au www.areq.qc.net dans l'actualité Web du 27 février.

Méfiez-vous de la ligne **448** de votre rapport d'impôt provincial



À surveiller en mars

- ✧ **Correction des textes du magazine *Quoi de neuf***
6 mars
- ✧ **Conseil exécutif**
13 au 15 mars
- ✧ **Comité national des statuts et règlements**
19 (p. m.) et 20 (a. m.) mars
- ✧ **Planification et évaluation du magazine *Quoi de neuf***
20 mars
- ✧ **Comité national de la condition des femmes**
21 mars
- ✧ **Comité national de l'action sociopolitique**
22 mars
- ✧ **Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation**
22 mars
- ✧ **Comité national des finances**
26 mars
- ✧ **Conseil d'administration**
27 au 29 mars
- ✧ **Formation de trésorerie régionale**
29 mars

En 2010, le gouvernement Charest a instauré une nouvelle taxe baptisée « contribution santé ». Celle-ci s'ajoute au paiement des impôts et à la contribution au Fonds des services de santé (FSS) déjà en vigueur.

Chaque contribuable, dès qu'il a un revenu supérieur à 14 410\$, doit inscrire à la ligne 448 de son rapport d'impôt provincial le montant qu'il devra payer. C'est donc dire que chaque adulte ayant un revenu de 14 411 \$ ou plus paiera le même montant de taxe que celui gagnant 100 000 \$ et plus!

Dans le rapport d'impôt :

en 2010 le montant à inscrire à la ligne 448	25\$
en 2011 le montant à inscrire à la ligne 448	100\$
en 2012 le montant à inscrire à la ligne 448	200\$

Quel montant devons-nous inscrire à la ligne 448, pour cette taxe santé, en 2013, 2014, 2015 ????

Le financement des services sociaux et de santé, comme le financement de tous les services publics, ne doit pas se faire par une taxation à montant fixe qui ne tient pas compte du revenu des contribuables. Le financement doit passer par une contribution équitable, en fonction de la capacité de payer de toutes et tous, entreprises et individus.

Et pour cela, le bon sens et la responsabilité sociale commandent que chacun, homme et femme, individu et entreprise, contribue par un **impôt proportionnel à son revenu**.

Demandons l'abolition de la taxe santé parce qu'elle est injuste et inéquitable !



Que pouvons-nous faire?

Pour en savoir plus, suivez **La ligne 448** sur www.cssante.com



Nos comités à pied d'œuvre

Plusieurs comités consultatifs de l'AREQ se sont réunis en février. Voici les résumés de ces rencontres :

Magazine *Quoi de neuf* (2 février) : Les membres de l'équipe ont effectué la correction des textes devant paraître dans l'édition d'avril-mai 2012 du magazine. Le dossier de ce numéro portera sur les relations humaines à la retraite (en groupe, en couple, seul).

Comité national de la retraite (7 février) et **rencontre des responsables régionaux en indexation** (8 février) : Les membres du comité national se sont d'abord réunis pour préparer la rencontre avec les responsables régionaux en indexation. Le lendemain, ceux-ci participaient à une journée de formation, à Québec, durant laquelle il a été question de l'évolution des travaux du Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation de la CARRA, du projet de loi 23 adopté en novembre 2011, de l'état de la situation à la CARRA ainsi que différents projets d'activités à venir.

Formation conjointe des Comités nationaux de l'AREQ-SIRA (16 février) : L'AREQ a organisé une journée de formation portant sur les mythes et préjugés à l'endroit des personnes âgées. En effet, on entend souvent que le vieillissement fera exploser les coûts de santé. La réalité, c'est que, non, le vieillissement n'est pas une catastrophe. L'AREQ veut donc outiller ses membres afin qu'ils puissent contrer le discours négatif ambiant. Rappelons que ce projet est financé par le programme de Soutien aux initiatives visant le respect des aînés (SIRA) du ministère de la Famille et des Aînés. Il inclut la réalisation, en 2010, d'une vaste enquête sur la santé des personnes âgées, puis la production d'un dépliant et d'une trousse pédagogique.

Comité national de l'environnement et du développement durable (17 février) : Les membres du comité ont fait un remue-méninge à propos de travaux, de recherches et de projets potentiels en lien avec la thématique du triennat : la santé en lien avec l'environnement. Ils ont également préparé la rencontre des responsables régionaux qui aura lieu le 1^{er} mai. Enfin, il a été question de la dernière session en EAV-EVB, des activités tenues dans les régions et du Jour de la Terre.

Comité national de la condition des hommes (28 février) : Les membres ont partagé de l'information et discuté de projets tenus dans les régions. Ils ont également effectué un remue-méninge à propos des travaux, recherches et projets potentiels en lien avec la thématique du triennat : la santé de l'homme. Enfin, ils ont préparé la rencontre des responsables régionaux prévue le 3 avril.

L'AREQ sur la place publique

Communiqués émis

13 février

Avenir des retraites : oui à des incitatifs, non à des pénalités



27 février

Indexation des rentes : une pétition en appui aux retraités

AREQ (CSQ)

COORDONNÉES :
320, rue St-Joseph Est
Bureau 100
Québec (Québec)
G1K 9E7

TÉLÉPHONE :
418 525-0611
Sans frais
1 800 663-2408

TÉLÉCOPIE :
418 525-0769

COURRIEL :
areq@csq.qc.net

www.areq.qc.net

Le Focus est un bulletin mensuel d'information destiné principalement aux personnes présidentes des régions et des secteurs de l'AREQ.

CONCEPTION Martine Faguy

Secrétaire affectée aux communications
faguy.martine@csq.qc.net

RÉDACTION

Annie Brochu
Johanne Freire
Lise Legault
Dominic Provost

Bienvenue Ginette Plamondon!

Le 20 février dernier, madame Ginette Plamondon se joignait à l'équipe du personnel de l'AREQ en tant que conseillère aux dossiers de la condition des femmes, sociopolitique et santé. Elle apporte avec elle un bagage considérable d'expérience et de formation qui sera sûrement un atout pour l'Association. Elle a œuvré, entre autres, au ministère de la Famille et des aînés ainsi qu'au Conseil du statut de la femme.

Nous sommes convaincus que Ginette saura apporter sa couleur aux mandats qui lui seront confiés. Nous sommes très heureux de l'accueillir parmi nous et lui assurons notre collaboration pour faciliter son intégration à notre belle équipe.



Bienvenue Nathalie Dion!



C'est le 28 février dernier que Nathalie Dion s'est jointe à l'équipe du personnel de soutien de l'AREQ, au poste de secrétaire administrative affectée à la direction. Nathalie, forte d'une expérience variée dans le domaine du secrétariat et d'une personnalité dynamique, saura certainement bien s'intégrer à l'équipe en place.

En raison de l'augmentation considérable du coût de ses matières premières (jusqu'à 35 %) et de la croissance importante que connaissent les marchés émergents, *Bétonel* se voit dans l'obligation de réviser à la baisse le programme d'escompte consenti à tous ses partenaires. En conséquence, le rabais de 25 % octroyé aux membres de l'AREQ est donc passé à **20 %**. Malgré la situation, *Bétonel* s'engage à maintenir la qualité des produits et des services offerts dans toutes leurs succursales *Bétonel/Dulux*.

Rabais Bétonel